



Membres présents : 15/15

Objet : Election du maire

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine ROY, maire sortante, qui, après appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et à déclarer installer :

Mesdames et Messieurs Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON

Dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Mr Eddie SAINT MAURICE, doyen d'âge parmi les conseillers municipaux, a présidé la suite de cette séance en vue de l'élection du maire.

Le conseil a choisi pour secrétaire Mme Magali BONIN ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-77 ; considérant que le maire est élu au scrutin secret à la majorité absolue ; considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.

Election du maire :

Premier tour de scrutin

Le président, après avoir donné lecture des articles L2122-7, L 2122-8 et L2122-10 du Code Général des Collectivités Territoriales a invité le Conseil à procéder à l'élection d'un Maire conformément aux dispositions prévues par l'article L 2122-7 de ce code.

Après dépouillement les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu

- Mme Nadine ROY : 14

Madame Nadine ROY ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Madame Nadine ROY a déclaré accepter d'exercer la fonction

Fait et délibéré en mairie le 25 mai 2020

Le Maire,

N ROY



Certifié exécutoire compte-tenu de la transmission en sous-préfecture le 26 mai 2020 et de l'affichage le 26 mai 2020



DELIBERATION N° 2020.003

Membres présents : 15 /15

Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON.

Objet : Nombre d'adjoints

Madame La Maire demande aux membres du conseil municipal de fixer le nombre d'adjoints ;

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-2 ;

Considérant que le conseil municipal détermine le nombre d'adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30% de l'effectif légal du conseil municipal ;

Le conseil municipal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents, décide la création de 3 postes d'adjoints.

Fait et délibéré en mairie le 25 mai 2020

Le Maire,

N ROY



*Certificat exécutoire
compte-tenu de la transmission
en sous-écriture le 26 mai 2020
et de l'affichage le 26 mai 2020.*





DELIBERATION N° 2020/004
(annule et remplace la précédente)

Membres présents : 15/15

Catherine ANDRIEUX, Jean-Luc ARNAUD, Sonie BERNARD, Magali BONIN, Emilie CANO, Yann CHAUVEL, Hervé CORNELOUP, Gwladys LOISEL, Alexandre MARTIN, Nadine ROY, Eddie SAINT-MAURICE, Geneviève TOURNIER, Franck TOURNIER, Stéphane VEYRET, Dominique VEYRON.

Objet : Election des adjoints

Vu le code des collectivités territoriales et notamment l'article L.2122-7-1 ;
Madame La Maire rappelle que l'élection des adjoints intervient par scrutins successifs, individuels et secrets dans les mêmes conditions que pour celle du maire ; Les adjoints prennent rang dans l'ordre de leur nomination et il convient par conséquent de commencer par l'élection du Premier Adjoint. Il est alors procédé aux opérations de vote dans les conditions réglementaires.
Après un appel de candidature, il est procédé au déroulement du vote.

Election du premier adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu

- Mme Magali BONIN 14 voix

Mme Magali BONIN ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 1ere adjointe au maire.

Election du deuxième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu

- Mme Dominique VEYRON 14 voix

Mme Dominique VEYRON ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 2^{ème} adjointe au maire.

Election du troisième adjoint :

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 15
- Bulletins blancs ou nuls : 1
- Suffrage exprimés : 15
- Majorité absolue : 8

A obtenu

- Mme Sonie BERNARD 14 voix

Mme Sonie BERNARD ayant obtenu la majorité absolue est proclamée 3ème adjointe au maire.

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

Fait et délibéré en mairie le 25 mai 2020

Le Maire,

N ROY



*Certificat exécutoire tenu
de la transmission en sous-préfecture
le 26 mai 2020 et de l'affichage le
26 mai 2020*

